AR Prefecture

047-200068948-20221116-DE_118_2022-DE Regu le 21/11/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 16 NOVEMBRE 2022

12 - Obiet : PORTAGE DES MAEC (MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES)

POUR L'ANNEE 2023 N° Ordre : DE-118-2022

Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement Nomenclature : 8.8.2 Domaines de compétence par thème – Environnement - Autre

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 09 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38):

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: Mme Valérie TONIN Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE Calignac: M. Alban CASSAGNABERE

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA,

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, et MM Hugues DAVID,

Patrice DUFAU et Nicolas LACOMBE, Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse: -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8):

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE Mézin: Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques ECHEVERRIA

AR Prefecture

047-200068948-20221116-DE_118_2022-DE Regu le 21/11/2022

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice

DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2):

Barbaste: M. Michel DAUNES Lavardac: M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (4):

Nérac: Mme Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrick GOLFIER et Serge ARNAUNE

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 38

Votants: 46

Absents: 14

Dont « pour »: 46

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

Dont abstention: 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, notamment la gestion de la Gélise et des milieux associés de son bassin versant, et Protection et mise en valeur de l'environnement.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 25 octobre 2022,

Vu l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine du 22 septembre 2022 visant à mettre en place des projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Nouvelle Aquitaine pour l'année 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Albret Communauté porte l'animation du site Natura 2000 depuis 2016,

Vu le mail en date du 21/10/2022 informant la Région Nouvelle-Aquitaine de la candidature d'Albret Communauté

Considérant que chaque année depuis 2016, Albret Communauté dépose un dossier de candidature pour la mise en place d'un PAEC sur le territoire concerné par le site Natura 2000 de la Gélise,

Exposé des motifs :

Une grande part de l'animation du site Natura 2000 de la Gélise repose sur la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à destination des agriculteurs.

Ces mesures permettent aux agriculteurs d'être subventionné par l'Europe et l'Etat pour des pratiques favorables à l'environnement.

Ainsi, depuis 2016, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est déposé chaque année par Albret Communauté, pour la partie du site Natura 2000 situé en Aquitaine (les MAEC de la partie gersoise du site dont portées par l'ADASEA du Gers).

AR Prefecture

047-200068948-20221116-DE_118_2022-DE Reçu le 21/11/2022

Les missions de la communauté de communes consistent à faire connaître le dispositif aux agriculteurs éligibles, et à effectuer avec l'agriculteur son diagnostic d'exploitation, pièce indispensable à son engagement dans les MAEC.

Pour l'année 2023, Albret Communauté souhaite s'engager à nouveau dans le portage d'un PAEC, sur un territoire élargi par rapport à l'ancienne programmation (cf. carte en annexe) :

- élargissement du territoire sur la Gélise, englobant une plus grande part du bassin versant,
- prise en compte d'une partie du bassin versant de l'Osse,
- prise en compte de la Baïse de sa confluence avec la Gélise jusqu'à son exutoire dans la Garonne.

L'animation de ce PAEC est incluse au budget de l'animation du site Natura 2000 de la Gélise (déjà subventionné à 80%).

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine coanimera la mise en place des MAEC sur une partie du bassin versant de l'Osse, en vertu d'une convention de partenariat (projet joint en annexe).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- ▶ De valider l'élargissement du périmètre pour le PAEC 2023.
- ▶ De valider la candidature d'Albret Communauté à l'appel à projet concernant les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour la programmation 2023-2027, pour l'année 2023.
- ▶ D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la coanimation des MAEC avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.
- ▶ D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

ALBRET

COMMUNAUTÉ

47600 NERAC A Nérac,

Le Président

n LORENZELLI

Publication le :

2 1 NOV. 2022